

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 21 janvier 2019 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

19-01-008 Ordre du jour

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 21 janvier 2019 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 5.6 Désistement / Recours judiciaire / 9177-3184 Québec inc.
- 7.5 Convention collective de travail des employés cols bleus (SMTTVD - CSN) / Autorisation signature

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 3 décembre 2018, séance extraordinaire du budget du 10 décembre 2018 et séances extraordinaires des 10 et 17 décembre 2018 et du 14 janvier 2019
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Résumé des décisions prises lors des séances extraordinaires tenues les 10 et 17 décembre 2018 et le 14 janvier 2019
 - 3.2 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.8 Festivités de Vaudreuil-Dorion / Contrat de services / Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion 2019 / Autorisation de signature
 - 4.9 Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent / Adhésion pour l'année 2019
 - 4.10 Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion / Espaces publicitaires / Aide financière
 - 4.14 Contrat de service / Centre communautaire des aînés de Soulanges / Service de popote roulante / Autorisation de signature
 - 4.15 PRVS (Popote roulante Vaudreuil-Soulanges) / Transport des repas / Aide financière 2018

- 4.16 Célébration du 25e anniversaire de fusion des villes de Vaudreuil et Dorion / Concert conjoint / Aide financière
- 4.18 Conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Désignation d'un maire substitut pour l'année 2019
- 4.19 Sommet municipal – Résilience Climat / Union des municipalités du Québec / Autorisation de participation
- 4.20 Lettre ouverte du milieu municipal / Appui à la modernisation de la consigne / Autorisation de signature

5. Greffe et affaires juridiques

- 5.1 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1766 / Réalisation de travaux municipaux pour l'année 2019
- 5.2 Dépôt / Procès-verbal de correction / Règlement n° 1764 / Gestion contractuelle / Annexe « III »
- 5.3 Modification / Intervention / Servitude de passage et de stationnement / 976, avenue Saint-Charles / Autorisation de signature
- 5.5 Modification de bail / Réduction de la superficie locative / Hôtel de Ville / Autorisation de signature
- 5.6 Désistement / Recours judiciaire / 9177-3184 Québec inc.

6. Finances et trésorerie

- 6.1 Dépôt de listes des comptes – échéances des 7 et 21 décembre 2018
- 6.2 Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Aide financière 2019

7. Ressources humaines

- 7.2 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.3 Comité d'orientation en santé et sécurité au travail / Réunion du 30 octobre 2018
- 7.4 Service des travaux publics / Prolongation / Affectation intérimaire au poste de contremaître – Bâtiments
- 7.5 Convention collective de travail des employés cols bleus (SMTTVD - CSN) / Autorisation signature

8. Communications

9. Informatique et géomatique

10. Sports et loisirs

11. Culture et vie communautaire

- 11.1 Entente de développement culturel pour les années 2018 à 2020 / Ministère de la Culture et des Communications du Québec / Actions ciblant la promotion de la langue française / Participation financière 2019

12. Protection publique

13. Travaux publics

14. Eaux

- 14.1 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Sulfate d'aluminium (alun) et chlore gazeux / Appel d'offres n° CHI-20192021 / 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021
- 14.2 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Pass 10 / Appel d'offres n° CHI-20192020 / 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020

15. Génie et environnement

- 15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-67 / Services d'un laboratoire – Ingénierie et contrôle des matériaux
- 15.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-R1737.04 / Remplacement par forage directionnel d'une conduite d'eau potable sous l'autoroute 40 / Règlement n° 1737

- 15.3 Ordre de changement n° 5 / Appel d'offres n° 401-110-18-36 / Entrepreneur général / Remplacement d'une partie de la conduite d'égout pluvial de la rue Guy
- 15.4 Ordre de changement n° 5 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1752.02 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement du chemin de la Petite-Rivière et d'une partie des boulevards de la Cité-des-Jeunes et de la Gare / Règlement n° 1752

16. Urbanisme

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 11 décembre 2018
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 11 décembre 2018
- 16.14 CPTAQ / Demande d'autorisation par TransCanada Pipelines Limited / Utilisation à d'autres fins qu'agricole – Travaux d'excavation et d'entretien en zone agricole / Parties des lots 1 830 853 et 1 830 864 / CCU n° 19-01-07

17. Réglementation

- 17.1 Avis de motion / Règlement n° 1271-04 / Comité consultatif d'urbanisme / Fonctions spécifiques
- 17.2 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1765 / Identification / Personnage historique décédé / M. Paul Gérin-Lajoie

18. Direction générale

19. Période de questions – Élus

20. Période de questions – Assistance

21. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

19-01-009 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes :

- assemblée publique de consultation du 3 décembre 2018;
- séance ordinaire du 3 décembre 2018;
- séance extraordinaire du budget du 10 décembre 2018;
- séance extraordinaire du 10 décembre 2018;
- séance extraordinaire du 17 décembre 2018;
- séance extraordinaire du 14 janvier 2019.

« ADOPTÉE »

19-01-010 Résumé des décisions prises lors des séances extraordinaires tenues les 10 et 17 décembre 2018 et le 14 janvier 2019

Le maire Guy Pilon mentionne que le Conseil a tenu des séances extraordinaires les 10 et 17 décembre 2018 et le 14 janvier 2019 et il en résume les décisions prises.

19-01-011 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-01-012 Festivités de Vaudreuil-Dorion / Contrat de services / Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion 2019 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le succès de la 14^e édition du Festival international de Cirque de Vaudreuil-Dorion tenue en juin 2018;

CONSIDÉRANT que l'édition 2019 marque le 15^e anniversaire du Festival de Cirque Vaudreuil-Dorion et qu'il appert de souligner cette édition spéciale;

CONSIDÉRANT que le Festival de cirque se tiendra, cette année sur quatre jours, soit du 21 juin au 24 juin inclusivement;

CONSIDÉRANT que l'organisme à but non lucratif Festivités de Vaudreuil-Dorion est dédié à la promotion et à l'organisation de spectacles de cirque;

CONSIDÉRANT que les paragraphes 2.1 et 4 de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes permettent d'adjuger de gré à gré les contrats de fourniture de services avec un organisme à but non lucratif et reliés au domaine artistique;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat de fourniture de services avec Festivités de Vaudreuil-Dorion pour l'organisation de quatre jours d'événements dans le cadre du Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion pour l'année 2019, et ce, pour un montant de 450 000 \$, taxes applicables non comprises;

QU'une aide technique, matérielle et logistique soit fournie au comité organisateur et assurée par le Service des loisirs et de la culture, le Service des travaux publics, le Service des finances et de la trésorerie et le Service des communications, le tout en fonction des disponibilités et ressources de la Ville;

QUE la Ville autorise Festivités de Vaudreuil-Dorion à occuper gratuitement le site de la Fabrique, soit une partie du lot 1 675 408, tel que montré au plan préparé en date du 27 février 2014 par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, dossier R20960-2-5, et ce, pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2019;

QU'une somme de 52 500 \$ soit affectée aux activités de fonctionnement en provenance du surplus accumulé non affecté;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer les paiements au moment opportun, sur présentation de facture;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-01-013 Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent / Adhésion pour l'année 2019

CONSIDÉRANT la demande pour l'adhésion de la Ville au Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme son adhésion au Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2019, et ce, au coût de 100 \$;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-01-014 Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion / Espaces publicitaires / Aide financière

CONSIDÉRANT l'importance du Festival de cirque pour la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la volonté de l'organisme Festivités de Vaudreuil-Dorion d'offrir une belle visibilité à ses commanditaires;

CONSIDÉRANT que la tarification pour la location d'espaces publicitaires sur les bandes de patinoire est prévue à l'annexe 13 du Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n° 1709;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 5 173,88 \$ soit versé à l'organisme Festivités de Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière pour la location de six bandes publicitaires sur les glaces Vaudreuil et Dorion pour l'année 2019;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	01-234-70-204	(Location espaces publicitaires)	5 173,88 \$
À :	02-701-60-445	(Festivités Vaudreuil-Dorion)	5 173,88 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-01-015 Contrat de service / Centre communautaire des aînés de Soulanges / Service de popote roulante / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le déploiement de la popote roulante sur le territoire de Vaudreuil-Dorion depuis 2016;

CONSIDÉRANT la pertinence de continuer à offrir ce service aux clientèles les plus vulnérables sur le territoire de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que plus de 1 714 repas ont été livrés en 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un contrat de service avec le Centre communautaire des aînés;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de service pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, avec le Centre communautaire des aînés de Soulanges (PRVS (Popote roulante Vaudreuil-Soulanges)) ainsi que tous les documents inhérents au maintien du service de popote roulante sur le territoire de Vaudreuil-Dorion;

QUE la Ville accorde à cet effet, à l'organisme Centre communautaire des aînés de Soulanges (PRVS (Popote roulante Vaudreuil-Soulanges)), pour les années 2019 à 2021, une aide financière pour les frais reliés au transport des repas, et ce, pour un montant annuel ne pouvant dépasser 2 000 \$;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-01-016 PRVS (Popote roulante Vaudreuil-Soulanges) / Transport des repas / Aide financière 2018

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Centre communautaire des aînés pour le service de popote roulante pour l'année 2018;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 462,15 \$ soit versé à PRVS (Popote roulante Vaudreuil-Soulanges) à titre d'aide financière pour les frais reliés au transport des repas pour l'année 2018;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-01-017 Célébration du 25e anniversaire de fusion des villes de Vaudreuil et Dorion / Concert conjoint / Aide financière

CONSIDÉRANT l'appel lancé par la Ville dans le cadre de la célébration du 25^e anniversaire de la fusion des villes de Vaudreuil et Dorion;

CONSIDÉRANT la volonté de quatre chœurs de la Ville à savoir Chœur Chants de coton, Chœur classique Vaudreuil-Soulanges, Le Chœur Espéranto et L'Ensemble vocal Les Enchanteurs inc. de présenter un concert conjoint à la population pour célébrer les 25 années de fusion;

CONSIDÉRANT l'importance d'encourager une telle collaboration entre les organismes du territoire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 12 000 \$ soit versé à l'organisme Chœur classique Vaudreuil-Soulanges, agissant comme représentant pour le regroupement des quatre chœurs nommés ci-dessus, à titre d'aide financière pour l'organisation d'un concert conjoint dans le cadre de la célébration du 25^e anniversaire de la fusion des villes de Vaudreuil et Dorion;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-01-018 Conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Désignation d'un maire substitut pour l'année 2019

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseiller M. François Séguin soit nommé à titre de substitut du maire pour les réunions de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour l'année 2019.

« ADOPTÉE »

19-01-019 Sommet municipal – Résilience Climat / Union des municipalités du Québec / Autorisation de participation

CONSIDÉRANT que la conseillère M^{me} Jasmine Sharma a été invitée à participer au Sommet municipal – Résilience Climat de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra à Gatineau le 21 mars 2019;

CONSIDÉRANT qu'à ce sommet sera abordés les enjeux d'adaptation aux changements climatiques et à leurs impacts et y sera également l'occasion de faire valoir le rôle-clé des municipalités dans l'adaptation aux changements climatiques auprès des gouvernements fédéral et provincial;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser M^{me} Sharma, membre du Comité environnement de la Ville, à y participer;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient autorisées l'inscription et la participation de la conseillère M^{me} Jasmine Sharma au Sommet municipal – Résilience Climat de l'Union des municipalités du Québec;

QUE la Ville défraie les coûts de déplacement, d'hébergement s'il y a lieu et de repas découlant de cette participation;

QUE toute autre dépense réellement encourue par les participants à cette fin lui soit remboursée sur présentation des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-01-020 Lettre ouverte du milieu municipal / Appui à la modernisation de la consigne / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la demande d'appui à la modernisation de la consigne formulée par la Ville de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT que la crise du recyclage qui a sévi en 2018 a entraîné plusieurs répercussions pour les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif pour la Ville de trouver des solutions durables à la crise actuelle pour pouvoir recycler adéquatement en produisant de la matière résiduelle de haute qualité qui répond aux exigences des entreprises de chez nous, le tout dans une optique d'économie circulaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, M. Guy Pilon et la conseillère M^{me} Jasmine Sharma, membre du Comité environnement de la Ville, soit autorisés à signer la lettre ouverte d'appui à la modernisation de la consigne.

« ADOPTÉE »

19-01-021 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1766 / Réalisation de travaux municipaux pour l'année 2019

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière adjointe dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue du 7 au 11 janvier 2019 pour le Règlement d'emprunt n° 1766 intitulé :

« Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 14 097 510 \$ pour la réalisation de travaux municipaux pour l'année 2019 (Règlement parapluie) »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 27 010;

CONSIDÉRANT que le nombre requis de signatures pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 2 712;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'a signé le registre;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1766 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

19-01-022 Dépôt / Procès-verbal de correction / Règlement n° 1764 / Gestion contractuelle / Annexe « III »

Le Conseil prend acte du dépôt par la greffière adjointe du procès-verbal de correction, daté du 4 janvier 2019, du Règlement sur la gestion contractuelle n° 1764 ainsi que de l'annexe « III » modifiée de ce règlement.

19-01-023 Modification / Intervention / Servitude de passage et de stationnement / 976, avenue Saint-Charles / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 18-05-460 acceptant le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une modification de la nouvelle entrée charretière (sortie seulement) de l'immeuble situé au 976, avenue Saint-Charles, sis sur le lot 6 089 927;

CONSIDÉRANT que l'emplacement de cette nouvelle entrée charretière a pour effet de modifier l'assiette de servitude de passage réciproque et de stationnement entre les lots 6 089 927 et 6 089 928 publiée sous le numéro 23 595 839 au Registre foncier du Québec;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 17-11-1006 la Ville agit comme partie intervenante à l'acte de servitude et qu'elle ne s'oppose pas à ladite modification d'assiette;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de modification de l'assiette de la servitude de passage réciproque et de stationnement entre les lots 6 089 927 et 6 089 928 appartenant à 9156-7933 Québec inc., publiée sous le numéro 23 595 839 au Registre foncier du Québec, et ce, conformément au plan préparé par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, le 18 juillet 2018 sous le numéro 18831 de ses minutes.

« ADOPTÉE »

19-01-024 Modification de bail / Réduction de la superficie locative / Hôtel de Ville / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le bail en cours entre la Ville et Projet 2555 Dutrisac inc. pour les locaux de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que Complexe Santé des Trois-Lacs S.E.C. est maintenant propriétaire de l'immeuble;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite réduire sa superficie locative par le réaménagement des bureaux du Service des finances et de la trésorerie et par le fait même réduire les coûts reliés au loyer de base;

CONSIDÉRANT que le locateur est disposé à reprendre ladite superficie et à exécuter lesdits travaux de réaménagement;

CONSIDÉRANT que les travaux exécutés par le locateur à la demande du locataire lui seront facturés suivant les termes de l'article 3.5 du bail, le tout conditionnellement à la signature d'une entente;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un amendement au bail afin d'établir la nouvelle superficie locative;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un quatrième amendement au bail afin de déterminer la nouvelle superficie locative des locaux de l'hôtel de ville ainsi qu'une entente pour le coût des services additionnels suivant les modalités de l'article 3.5 du bail initial;

QU'un montant ne dépassant pas 50 000 \$, incluant les taxes applicables, soit également prévu pour le coût des services additionnels, lequel sera financé par le fonds de roulement remboursable sur une période de trois ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-01-025 Désistement / Recours judiciaire / 9177-3184 Québec inc.

CONSIDÉRANT le recours intenté le 31 août 2012 par la Ville, dans le dossier 760-17-003047-126 de la Cour supérieure du district de Beauharnois à l'encontre de 9177-3184 Québec inc. visant à faire cesser une nuisance sonore liée à l'exploitation d'un chenil et à faire respecter sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la défenderesse avait reçu, au moment de la signification de la procédure de la Ville, dix constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec pour avoir contrevenu au règlement de nuisance de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Cour municipale régionale de la municipalité de Vaudreuil-Soulanges (CMRVS) a reconnu la défenderesse coupable dans trois de ces dossiers dans une décision datée du 19 juin 2013;

CONSIDÉRANT que la Cour supérieure du district de Beauharnois, dans son dossier 760-36-000619-133, siégeant en appel de la décision de la CMRVS, a maintenu les trois condamnations dans un jugement daté du 19 juin 2014;

CONSIDÉRANT que la contravention à la réglementation d'urbanisme alléguée au recours de la Ville n'existe plus à la suite d'une modification apportée au règlement de zonage à la suite de l'adoption du Règlement n° 1275-270 adopté le 7 mai 2018 et entré en vigueur le 24 mai 2018;

CONSIDÉRANT de plus que la Ville n'a jamais reproché à la défenderesse, dans ses procédures, la distance entre ses installations destinées au maintien des animaux et les bâtiments destinés à l'habitation situés à proximité;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a pas reçu de plaintes pour les aboiements de chiens depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que les circonstances justifiant l'institution du recours n'existent plus;

CONSIDÉRANT que l'audition de cette cause a été fixée au 4 février 2019 pour une durée de 6 jours;

CONSIDÉRANT que les parties n'ont pu en venir à une entente de règlement hors cour;

CONSIDÉRANT qu'il n'y pas lieu d'utiliser les ressources de la Cour supérieure et de la Ville pour une cause devenue sans véritable objet;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville se désiste de son recours institué dans le dossier 760-17-003047-126 de la Cour supérieure du district de Beauharnois.

« ADOPTÉE »

19-01-026 Dépôt de listes des comptes – échéances des 7 et 21 décembre 2018

Le Conseil prend acte du dépôt et paiement des listes des comptes suivantes :

- échéance du 7 décembre 2018 pour un montant de 1 781 931,63 \$;
- échéance du 21 décembre 2018 pour un montant de 3 890 085,04 \$.

19-01-027 Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Aide financière 2019

CONSIDÉRANT le protocole d'entente avec le Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes (CMCJ);

CONSIDÉRANT les besoins actuels du CMCJ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'aider financièrement l'organisme en lui versant des honoraires supplémentaires afin de le soutenir dans sa mission;

CONSIDÉRANT que ces sommes sont prévues au budget 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 557 059 \$, plus les taxes applicables, soit versée au CMCJ pour soutenir ses activités pour l'exercice 2019;

QUE le trésorier soit autorisé à payer cette somme en deux versements de 278 529,50 \$, soit un premier en janvier 2019 et un deuxième le 1^{er} juillet 2019;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-01-028 Mouvement de main-d'œuvre

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 8 janvier 2019.

« ADOPTÉE »

19-01-029 Comité d'orientation en santé et sécurité au travail / Réunion du 30 octobre 2018

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité d'orientation en santé et sécurité au travail tenue le 30 octobre 2018 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

19-01-030 Service des travaux publics / Prolongation / Affectation intérimaire au poste de contremaître – Bâtiments

CONSIDÉRANT la résolution 18-09-806;

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels au sein de la division – Entretien des infrastructures du Service des travaux publics;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville entérine la prolongation de l'affectation intérimaire de M. Jean-Luc Boucher, journalier régulier saisonnier, au poste de contremaître – Bâtiments pour la période du 22 décembre 2018 au 1^{er} février 2019;

QU'il est entendu qu'au cours de cette période, M. Boucher bénéficie du salaire correspondant à la classe 14 - échelon 1 de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* en vigueur, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à ladite Entente;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-01-031 Convention collective de travail des employés cols bleus (SMTTVD - CSN) / Autorisation signature

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise le maire, le directeur général, le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la convention collective de travail des employés cols bleus à intervenir entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de la Ville de Vaudreuil-Dorion (CSN).

« ADOPTÉE »

19-01-032 Entente de développement culturel pour les années 2018 à 2020 / Ministère de la Culture et des Communications du Québec / Actions ciblant la promotion de la langue française / Participation financière 2019

CONSIDÉRANT les résolutions 17-05-378 et 17-10-867 prévoyant et autorisant la signature d'une entente de développement culturel pour les années 2018 à 2020 avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ);

CONSIDÉRANT le nouvel investissement annoncé par le MCCQ au montant de 12 500 \$ pour des actions en lien avec la promotion de la langue française;

CONSIDÉRANT que l'investissement par la Ville a déjà été budgété pour l'année 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville s'engage à investir un montant de 12 500 \$ en parité avec le MCCQ dans le cadre de l'entente de développement culturel 2018-2020 pour des actions faisant la promotion de la langue française;

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé, pour et au nom de la Ville, à signer les documents relatifs à cette bonification de l'entente de développement culturel triennale avec le MCCQ;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-01-033 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Sulfate d'aluminium (alun) et chlore gazeux / Appel d'offres n° CHI-20192021 / 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021

CONSIDÉRANT la résolution 18-08-696, adoptée le 13 août 2018, mandatant l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de procéder en son nom à une demande de soumissions pour un achat regroupé pour la fourniture de sulfate d'aluminium (alun) et chlore gazeux utilisés pour le traitement des eaux usées et potables pour les années 2019 à 2021;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture et l'analyse des soumissions, l'UMQ a adjugé à Produits Chimiques Chemtrade Canada ltée le contrat pour la fourniture de sulfate d'aluminium (alun) pour les années 2019 à 2021;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture et l'analyse des soumissions, l'UMQ a adjugé à Brenntag Canada inc. le contrat pour la fourniture de chlore gazeux pour les années 2019 à 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville ratifie l'adjudication du contrat à Produits Chimiques Chemtrade Canada ltée pour la fourniture de sulfate d'aluminium (alun) pour les années 2019 et 2020 en plus de la possibilité d'une année optionnelle soit 2021, et ce, pour un taux unitaire par kilogramme liquide de 0,2232 \$ en 2019, 0,2281 \$ en 2020 et 0,2379 \$ en 2021, incluant le transport et excluant les taxes applicables;

QUE la Ville ratifie l'adjudication du contrat à Brenntag Canada inc. pour la fourniture de chlore gazeux en contenant de 68 kg pour les années 2019 et 2020 en plus de la possibilité d'une année optionnelle soit 2021, et ce, pour un taux unitaire par kilogramme liquide de 2,763 \$, incluant le transport et excluant les taxes applicables;

QUE le prix unitaire pour la fourniture de chlore gazeux ci-dessus est effectif du 1^{er} janvier au 30 juin 2019. Après cette date, les prix seront soumis à la méthode d'indexation trimestrielle décrite au document d'appel d'offres;

QUE la ratification des contrats ci-dessus soit rétroactive au 1^{er} janvier 2019;

QUE le directeur du Service des eaux, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de sulfate d'aluminium (alun) et de chlore gazeux et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-01-034 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Pass 10 / Appel d'offres n° CHI-20192020 / 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020

CONSIDÉRANT la résolution 18-08-695, adoptée le 13 août 2018, mandatant l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de procéder en son nom à une demande de soumissions pour un achat regroupé pour la fourniture de produits chimiques dont le pass 10 pour l'année 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture et l'analyse des soumissions, l'UMQ a adjugé à Kemira Water Solutions Canada inc. le contrat pour la fourniture de produits chimiques pass 10 pour les années 2019 et 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifiée l'adjudication du contrat à Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture de produits chimiques pass 10 pour les années 2019 et 2020, et ce, pour un taux unitaire par kilogramme liquide de 0,439 \$ en 2019 et 0,496 \$ en 2020, incluant le transport et excluant les taxes applicables;

QUE la ratification soit rétroactive au 1^{er} janvier 2019;

QUE le directeur du Service des eaux, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture produits chimiques pass 10 pour les années 2019 et 2020 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-01-035 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-67 / Services d'un laboratoire – Ingénierie et contrôle des matériaux

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services d'un laboratoire – Ingénierie et contrôle des matériaux, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 9 janvier 2019 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 10 janvier 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, en l'occurrence Groupe ABS inc., 181, rue Joseph-Carrier, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 5V5, pour les services d'un laboratoire – Ingénierie et contrôle des matériaux, et ce, pour un montant de 176 540 \$, excluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-18-67;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2019, avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois;

QUE le directeur le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division - Génie et environnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services d'un laboratoire – Ingénierie et contrôle des matériaux et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-01-036 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-R1737.04 / Remplacement par forage directionnel d'une conduite d'eau potable sous l'autoroute 40 / Règlement n° 1737

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de remplacement par forage directionnel d'une conduite d'eau potable sous l'autoroute 40, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 1^{er} novembre 2018 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la firme Comeau Experts-Conseils, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans l'appel d'offres n° 401-110-18-R1737.04;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Loiselle inc., 280, boulevard Pie-XII, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6S 6P7, pour les travaux de remplacement par forage directionnel d'une conduite d'eau potable sous l'autoroute 40, et ce, pour un montant de 790 305,24 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-18-R1737.04;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie et environnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux travaux remplacement par forage directionnel d'une conduite d'eau potable sous l'autoroute 40, et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-01-037 Ordre de changement n° 5 / Appel d'offres n° 401-110-18-36 / Entrepreneur général / Remplacement d'une partie de la conduite d'égout pluvial de la rue Guy

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 5 de l'entrepreneur général relié au projet « Remplacement d'une partie de la conduite d'égout pluvial de la rue Guy - appel d'offres n° 401-110-18-36 » totalisant un montant de 850,84 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-01-038 **Ordre de changement n° 5 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1752.02 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement du chemin de la Petite-Rivière et d'une partie des boulevards de la Cité-des-Jeunes et de la Gare / Règlement n° 1752**

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 5 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de réhabilitation de la surface de roulement du chemin de la Petite-Rivière et d'une partie des boulevards de la Cité-des-Jeunes et de la Gare - appel d'offres n° 401-110-18-R1752.02 » totalisant un montant de 300 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-01-039 **Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 11 décembre 2018**

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 11 décembre 2018.

« ADOPTÉE »

19-01-040 **Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 11 décembre 2018**

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 11 décembre 2018 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 18-12-266	400, rue Marie-Curie / Ajout de deux silos et équipements mécaniques / Lot 4 186 801 / Zone I2-128
CCU n° 18-12-267	585, avenue Saint-Charles / Rénovation de la façade / Lot 5 443 991 / Zone C3-242
CCU n° 18-12-268	585, avenue Saint-Charles / Enseignes sur poteaux communautaires / Lot 5 443 991 / Zone C3-242
CCU n° 18-12-269	3120, boulevard de la Gare, local 154 / Rénovation de la façade principale / Lot 4 325 304 / Zone C3-357
CCU n° 18-12-270	455, avenue Saint-Charles / Remplacement des enseignes / Lot 4 937 478 / Zone C2-248

CCU n° 18-12-272	1550 et 1650, rue Émile-Bouchard / Projet intégré de deux constructions résidentielles / Lots 6 232 150 et 6 232 151 / Zone H5-1007
CCU n° 18-12-273	11, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Deux enseignes aux murs / Lot 4 722 963 / Zone C3-218

« ADOPTÉE »

19-01-041 CPTAQ / Demande d'autorisation par TransCanada Pipelines Limited / Utilisation à d'autres fins qu'agricole – Travaux d'excavation et d'entretien en zone agricole / Parties des lots 1 830 853 et 1 830 864 / CCU n° 19-01-07

CONSIDÉRANT que TransCanada Pipelines Limited doit réaliser des travaux d'excavation et d'entretien sur le réseau de Gazoduc TQM dans la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que les travaux, qui seront majoritairement réalisés sur la servitude autorisée, consisteront à faire l'inspection de la conduite existante localisée sur les lots 1 830 864 (site A) et 1 830 853 (site B) ainsi qu'à réaliser l'entretien requis au besoin;

CONSIDÉRANT que des aires de travail temporaires et un accès temporaire hors servitude seront nécessaires lors des travaux et utilisés pour l'entreposage de sol, de matériel et la circulation des véhicules;

CONSIDÉRANT que ces aires temporaires sont situées sur des terrains en zone agricole et à l'extérieur de la superficie autorisée au dossier 011218;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, une demande d'autorisation temporaire d'une durée de deux ans doit être présentée à la CPTAQ pour une utilisation à des fins autres qu'agricoles de quatre aires de travail temporaires réparties sur deux sites d'inspection dont la superficie est d'environ 0,45 hectare pour le site A (GWD5710) et 0,45 hectare pour le site B (GWD5880), ainsi que d'un accès temporaire d'environ 0,19 hectare, soit environ 0,13 hectare sur un chemin de ferme existant et environ 0,06 hectare dans un champ en culture;

CONSIDÉRANT que selon l'inventaire des terres du Canada, les sols des lots visés par la demande sont de bonne qualité, soit de classe 3, dont les principales contraintes sont la surabondance d'eau due à une faible perméabilité du sol. Ces caractéristiques sont cohérentes étant donné que la présence d'argiles s'apparentant à la série pédologique Bearbrook;

CONSIDÉRANT qu'avant et pendant les travaux, incluant ceux dans la servitude existante, des mesures seront mises en place afin de minimiser tout impact négatif aux terrains touchés (ex. décapage du sol arable et/ou utilisation de matelas de bois) et aux superficies adjacentes (ex. assurer le drainage);

CONSIDÉRANT qu'à la fin des travaux, les lieux seront remis en état et différentes mesures seront déployées afin qu'ils retrouvent leurs caractéristiques antérieures aux travaux;

CONSIDÉRANT la mise en place de mesures d'atténuation adéquates visant un retour rapide à l'agriculture des surfaces affectées, le projet n'aura qu'un impact négatif temporaire sur les possibilités d'utilisation des lots à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT que le projet n'a aucun impact négatif :

- sur le potentiel agricole des lots visés;
- sur les activités agricoles existantes et leur développement ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;
- au niveau des distances séparatrices (établissements de production animale);
- sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles touchées;
- sur les ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité et dans la région;
- sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas d'autres emplacements pouvant éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture étant donné que les travaux d'entretien sur la conduite doivent être réalisés à ces endroits;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-01-07 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 15 janvier 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville appuie le requérant auprès de la CPTAQ dans sa demande d'autorisation d'utilisation du sol à des fins autres qu'agricoles (parties de lots 1 830 853 et 1 830 864) en zone agricole, soit pour des travaux d'excavation et d'entretien du gazoduc.

« ADOPTÉE »

19-01-042 Avis de motion / Règlement n° 1271-04 / Comité consultatif d'urbanisme / Fonctions spécifiques

La conseillère M^{me} Josée Clément donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, le Règlement n° 1271-04 modifiant le Règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) n° 1271 afin de modifier les fonctions spécifiques du Comité.

19-01-043 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1765 / Identification / Personnage historique décédé / M. Paul Gérin-Lajoie

Le conseiller M. Paul M. Normand dépose le projet de règlement n° 1765 identifiant M. Paul Gérin-Lajoie à titre de personnage historique décédé, pour les motifs suivants :

- sa contribution dans le développement de l'éducation au Québec et dans les pays en voie de développement;
- son élaboration du projet de la première polyvalente au Québec, soit le Campus de la Cité-des-Jeunes;
- sa participation au rayonnement de la localité;

et donne avis de motion qu'à la séance du 1^{er} avril 2019 de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption et y entrera en vigueur.

Toute personne intéressée pourra faire ses représentations auprès du conseil local du patrimoine conformément aux avis qui seront donnés à cette fin.

19-01-044 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

19-01-045 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-01-046 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 27 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe